

Checklist :

Le bien-être au travail : simple, pratique !

Comprendre la politique du bien-être au travail oui, mais comment l'appliquer concrètement et simplement au sein de votre entreprise ? Facile ! Remplissez notre checklist et assurez-vous que chaque étape soit accomplie ! Simple, pratique !

- Constituer un service interne pour la prévention et la protection au travail et désigner un conseiller en prévention au sein de votre entreprise ;
- Affilier votre entreprise à un service externe pour la prévention et la protection au travail et rédiger un document d'identification ;
- Organiser les contrôles techniques selon les installations de votre entreprise ;
- Former les travailleurs et leur donner des instructions claires en matière de sécurité et santé au travail ;
- Organiser l'accueil des nouveaux travailleurs ;
- Organiser la surveillance de la santé des travailleurs ;
- Souscrire à une assurance contre les accidents de travail ;
- Analyser et évaluer les risques au sein de votre entreprise ;
- Elaborer un plan de prévention global, un plan d'action annuel sur base des risques identifiés et mettre en œuvre des mesures de prévention ;
- Rédiger un règlement de travail comprenant des dispositions sur le bien-être au travail ;
- Organiser les premiers secours ;
- Rédiger un dossier de prévention incendie ;
- Rédiger un plan d'urgence interne ;
- Faire un inventaire des produits dangereux ;
- Rédiger les fiches de données de sécurité et les fiches d'instructions de sécurité ;
- Faire un inventaire d'amiante ;
- Faire un inventaire des machines présentes dans votre société ;
- Mettre en place une politique pour les risques psychosociaux.

Ensemble pour le bien-être au travail